23 octobre 2025

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du Comité Municipal de Laniel Inc. tenue selon la Loi, au bureau municipal de Laniel, situé au 2000, chemin Adrien-Denis, jeudi le 23 octobre 2025 à 18 h 30, à laquelle :

Sont présents :

Christine Morin	Sylvain Denis
Réal Champagne	Stéphane Touzin
Alain Prévost	Lynda Perreault

Formant quorum sous la présidence de : M. Marc Girard
Autre présence: Susie Trudel, directrice

Veuillez noter que le conseil s'est réuni en caucus privé de 18h à 18h30

Informations :
M. Marc Girard souhaite la bienvenue à tous.

Informations :
Tous les membres du conseil ont été assermentés.
Les déclarations des intérêts pécuniaires ont été déposées par tous les membres du conseil.

2025-10-093
Ouverture de la séance ordinaire publique à 18 h 30 et adoption de l'ordre du jour
Il est proposé par Sylvain Denis
Et résolu unanimement
Que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé ;
Que l'article « affaires nouvelles » demeure ouvert jusqu'à la fin de la séance.

Informations :
Période de questions de l'assistance
Aucune question de l'assistance

Informations :
Demande verbale : permis émis
-Adam Courvoisier, Laniel, installation septique
-Annie Gagnon, Baie Dorval, résidence neuve
-Susie Trudel, Laniel, remise
-Alain Prévost, Laniel, garage
-Sylvain Denis, Laniel, plancher, rénovation salle de bain, armoires
-Antonio Monterosso, Baie McAdam, champ d'épuration (permis émis en novembre 2024)

2025-10-094
Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 25 septembre 2025
Il est proposé par Stéphane Touzin
Et résolu unanimement
D'accepter le procès-verbal tel que présenté.

2025-10-095
Approbation des dépenses municipales
Il est proposé par Réal Champagne
Et résolu unanimement
D'accepter les dépenses municipales pour le mois de septembre 2025 au montant de 32 043.36$.

2025-10-096
Le conseil prend acte de la liste des comptes à payer pour l'exercice. Ces comptes sont disponibles au bureau municipal pour consultation.
Il est proposé par Christine Morin
Et résolu unanimement
De procéder à l'acceptation des comptes à payer totalisant 76 599.13$ pour la période du 1er au 23 octobre 2025.
Je soussigné, certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (C.M., art.961).

Signé à Laniel, ce 28 octobre 2025

_____
Susie Trudel, directrice générale

2025-10-097
Considérant qu'il y aura construction d'une résidence sur le chemin du Huard à la Baie Dorval pour l'année 2025-2026;
Considérant que les propriétaires viendront chaque semaine pour superviser les travaux;
Considérant qu'à la fin des travaux, cette résidence sera habitée à l'année;
Considérant que le CMLI doit prévoir un budget pour l'entretien du chemin pour l'hiver 2025-2026;
Considérant que nous avons eu une proposition de notre entrepreneur actuel de 2800$ pour la saison 2025-2026 pour l'ouverture du chemin du Huard;

Il est proposé par Stéphane Touzin
Et résolu unanimement

Que le conseil est d'accord pour payer le montant de 2800$ plus les taxes pour l'entretien du chemin du Huard pour l'hiver 2025-2026.

Information
La directrice a reçu le résultat de l'exercice financier 2024 pour Laniel avec un surplus de 61 331.42$.

Information
Suivi de dossier : entreprise Abivac de Rouyn, pour la vidange des fosses.
-Le coût est pratiquement le même
-Présentement ils ont un très gros camion qui a de la difficulté à descendre sur les terrains en pente raide et étroite.

Information
Suivi de dossier : règlement sur la dégradation du paysage sur les terres publiques sur le territoire de Laniel.
Lorsque la technicienne en urbanisme constate une dégradation du paysage sur les terres publiques, elle fait le suivi avec la technicienne à la gestion des baux de la MRC.
Cette technicienne doit revenir sur le terrain pour prendre des photos et selon les éléments relevés sur le terrain, certains dossiers ne nécessitent pas de transmission au ministère des Ressources Naturelles, tandis que d'autres doivent être acheminés au ministère.
La technicienne en gestion des baux nous fera parvenir un courriel lorsqu'un dossier aura été transmis au MRNF.
Pour ce qui est des constats de dégradation du paysage sur un terrain privé (dans le village de Laniel) constaté par la technicienne en urbanise, quelques propriétaires ont déjà fait du nettoyage et pour les autres, un arrangement à été pris avec la direction générale.
Le conseil suggère d'envoyer un avis aux résidents pour qu'ils débutent dès maintenant à nettoyer leur terrain et à enlever ce qui se trouve sur les terres publiques car il y aura une inspection pour les secteurs de Baie McAdam et Baie Dorval à l'été 2026 par le lac et par le chemin.

2025-10-098
-Considérant que le portable du président ne fonctionne plus correctement;
-Considérant qu'un avis à été demandé à un expert en informatique et qu'il a constaté des problèmes de lenteur et de vieillissement du système;
-Considérant que Services Informatiques Logitem nous ont fait une soumission pour un nouveau portable Lenovo au montant de 1670$ (taxes incluses, installation et configuration)

Il est proposé par Lynda Perreault
Et résolu unanimement
Que le conseil accepte la soumission de Service Informatiques Logitem pour un portable Lenovo au montant de 1670$.
Que le portable soit acheté en décembre et payé en janvier sur le budget 2026.

Information
Reçu un courriel de Emplois d'été Canada pour une demande de financement pour un étudiant. Le conseil décide de ne pas faire de demande cette année.

2025-10-099
Campagne de financement de la fondation Philippe-Chabot
Il est proposé par Christine Morin
Et résolu unanimement
De faire un don de 100$ pour la campagne de financement de la fondation Philippe-Chabot.

2025-10-100
Programme d'entretien et d'inspection des points d'eau
-Considérant que depuis 2025, les nouvelles orientations du ministre de la Sécurité publique, exigent que chaque municipalité du Québec mette en place et applique un programme de gestion des points d'eau pour soutenir les opérations de lutte contre les incendies;
-Considérant que sur le territoire de Laniel, nous avons 3 points d'eau : 1 réservoir souterrain à la Baie Dorval, 1 réservoir souterrain à la Baie McAdam et une borne sèche au quai municipal dans le village;
-Considérant que la MRC de Témiscamingue a rédigé un programme d'entretien et d'inspection des points d'eau;

Il est proposé par Sylvain Denis
Et résolu unanimement

Que le Comité municipal de Laniel approuve et entérine le programme d'entretien et d'inspection des points d'eau présenté par la MRCT.

Information
Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation prévoit offrir une formation sur les rôles et responsabilités d'un élu après les élections municipales de cette année. Vérifier avec la conseillère en gestion municipale pour sa disponibilité.

2025-10-101
-Considérant que nous avons fait l'achat en 2015 d'une machine hydraulique à vapeur automatique avec tige de forage qui sert à casser les grosses roches dans nos chemins;
-Considérant que cette machine n'a plus servie depuis plusieurs années;

Il est proposé par Sylvain Denis
Et résolu unanimement
Que le conseil est d'accord de mettre cette machine à vendre.
Que la directrice vérifie le prix actuel d'une telle machine.
Que la directrice vérifie avec le vendeur s'il ne serait pas intéressé à racheter celle-ci.

Information
Marc nous informe d'un projet de la MRC pour apporter l'électricité sur le chemin de Maniwaki jusqu'à la chute des Pins Rouges. Ce secteur se situe dans le TNO des Lacs.

2025-10-102

-Considérant que nous avions eu une offre de l'entreprise Global IA dans le cadre du déploiement de solutions d'intelligence artificielle pour les organisations municipales pour un montant de 49.90$ par mois que le conseil avait accepté par résolution (2025-06-066) au mois de juin 2025;
-Considérant que la directrice a suivi une autre formation en septembre et que le coach IA l'a informé qu'il y aura un montant de 1500$ à payer pour une banque de 10 heures d'accompagnement et de coaching pour l'intégration des données et la personnalisation des assistants;
-Considérant que le coach IA a informé la directrice que nous pouvons nous retirer en tout temps de cet engagement;
Il est proposé par Sylvain Denis
Et résolu unanimement
Que le conseil est d'accord avec l'offre de service décrite ci-dessus.

Informations :

Suivi de dossier : entreprise au 1920, route 101, pour la conformité de leur installation septique à la suite d'une visite de l'OBVT le 25 août 2022
Les gestionnaires de l'entreprise ont rencontré le ministère de l'Environnement le 30 septembre dernier pour la faisabilité du concept de traitement des eaux usées et les prochaines étapes. Le comité municipal sera avisé du plan de suivi de ce projet.

2025-10-103

Dossier piscine : Complexe des eaux profondes (C.E.P.)
-Considérant que la MRC aimerait savoir quel montant a été réservé dans notre budget 2025 et 2026 pour appuyer le projet de piscine;
-Considérant que le Comité municipal de Laniel avait appuyé les démarches du C.E.P. par les années passées;

Il est proposé par Stéphane Touzin
Et résolu unanimement

Que pour 2025, un montant de 1817$ a été réservé
Que pour 2026, un montant de 1817$ sera réservé si le projet de piscine se poursuit.

2025-10-104

Fleurs 2026
Il est proposé par Christine Morin
Et résolu unanimement
Que le conseil accepte la soumission de « Les cultures Biovie » de 562.92$
Que le conseil est d'accord pour ajouter un 200$ de plus de fleurs et d'engrais.

2025-10-105
Entente intermunicipale en urbanisme pour 2026
-Considérant que le comité municipal a adhéré à l'entente en urbanisme avec la MRC en 2025;
-Considérant que nous avons utilisé cette ressource en urbanisme pour 33 heures en 2025 alors que nous en avions prévues 60.
-Considérant que pour 2026, cette ressource inspectera la Baie McAdam et la Baie Dorval concernant le règlement sur la dégradation du paysage ainsi que l'émission de certains permis;

Il est donc proposé par Alain Prévost
Et résolu unanimement

Que le Comité Municipal informe la MRC de Témiscamingue que le nombre d'heures pour Laniel en 2026 sera de 45 heures.

Informations :
Suivi de dossier : fournaises extérieures
Les deux résidents qui ont reçu une lettre de non-conformité pour leurs fournaises extérieures ont jusqu'à demain le 24 octobre pour se rendre conforme.
Le propriétaire qui est situé sur le chemin du ski a débranché son appareil et elle n'est plus fonctionnelle. Dans le règlement, il est spécifié que la fournaise doit être enlevée du terrain. Le propriétaire a mis son appareil à vendre et demande une extension pour l'enlèvement de sa fournaise.
Le conseil est d'accord pour accorder un délai jusqu'au 31 mai 2026 étant donné que la fournaise n'est plus fonctionnelle. Après cette date, si la fournaise n'est pas vendue, le propriétaire devra l'enlever de son terrain.
Le conseil exige qu'il n'y ait aucun matériel à brûler dans cet appareil sinon des constats d'infraction seront envoyés au propriétaire.
Pour l'autre fournaise : le propriétaire a rallongé sa cheminée tel que demandé et a défriché autour de la fournaise.
La directrice ira prendre des photos et vérifier si la fournaise est toujours sur le terrain du MRN. Si c'est le cas, ce sera au ministère des Ressources Naturelles de prendre en main ce dossier.

Informations :
A planifier : Cours d'éthique pour les 2 nouveaux conseillers

Informations :
Marc demande au conseil s'il est d'accord pour acheter un manteau de printemps-automne avec logo de Laniel aux employés comme cadeaux pour Noël.
Le prix est de +ou- 147$ l'unité (taxes et logos inclus).

2025-10-106
Cadeau de Noël
Il est proposé par Christine Morin
Et résolu unanimement
Que le conseil est d'accord pour faire l'achat de 6 manteaux comme cadeau de Noël pour les employés au montant de 147$ l'unité (taxes et logos inclus) en acceptant la soumission d'ImprimAction.
Que si le prix est plus élevé parce que la quantité n'est pas assez importante, revoir avec le conseil pour un nouveau prix avant de commander.
Que si quelques conseillers ou conseillères veulent un manteau, ils devront défrayer eux-mêmes les coûts.

Informations :
Période de questions de l'assistance :
-Question : Pourquoi Laniel paye un montant pour la piscine?
Marc répond que c'est un projet collectif pour l'ensemble des municipalités.

Informations :
Prochaine réunion : **MARDI** le 18 novembre 2025 à 18 h 30

2025-10-107
Levée de l'assemblée
Il est proposé par Lynda Perreault
Et résolu unanimement
De lever l'assemblée, il est 20 heures 20

_____ _____
Marc Girard, président Susie Trudel, dg